

L'OPINION FRANCAISE ET LE TRAITE FRANCO-ALLEMAND DE 1963

par Danielle BAHU-LEYSER

Faisons un retour quinze ans en arrière. Nous sommes à Paris, le 22 janvier 1963. Le Général de GAULLE et le Chancelier Konrad ADENAUER, mettant fin à une inimitié séculaire, viennent de signer le Traité franco-allemand de coopération.

Expression de la volonté de "ce vieux français et de ce très vieil allemand"¹ aidés par les circonstances, le Traité renforce la coopération entre nos deux pays dans les domaines de la politique extérieure, de la défense, de l'éducation et de la jeunesse et s'intègre dans une perspective plus vaste : la construction d'une Europe unie.

Comment est-il ressenti par l'opinion française ?

Cette communication a pour objet d'en donner un aperçu à travers les principaux groupes d'influence de la collectivité nationale : milieux politiques, socio-économiques, mass-média et, au-delà de ces groupes, les citoyens répondant à des sondages.

LES FORCES POLITIQUES, ECONOMIQUES ET SOCIALES

Les états-majors politiques s'accordent à reconnaître la nécessité de la réconciliation entre la France et l'Allemagne. Mais les optiques divergent sur le sens qu'il convient de donner au Traité.

Pour ses partisans - gaullistes et indépendants -, il confirme solennellement la réconciliation entre les peuples français et allemand. Accord bilatéral certes, il n'entrave pas pour autant la cohésion de l'Europe et ne déroge en aucune manière aux engagements multilatéraux contractés par nos deux pays, qu'il s'agisse des Traités communautaires ou du Pacte atlantique. D'autre part, il ne ferme pas la voie à un éventuel élargissement du Marché commun à la Grande-Bretagne. Enfin, par le mécanisme de consultations réciproques qu'il instaure, Il constitue une première étape vers l'unification politique de l'Europe.

.../..

¹ Charles de GAULLE, *Mémoires d'Espoir - Le Renouveau*, Paris, Pion 1970, coll. "Livre de poche", p. 221.

Chez les détracteurs du Traité, les avis sont partagés entre les communistes d'une part, les centristes, les radicaux et les socialistes d'autre part.

Ainsi, les communistes le dénoncent parce qu'en tenant à l'écart la République démocratique allemande, il oppose un nouvel obstacle à la résolution du problème allemand. En outre, le PCF déplore les clauses militaires de l'accord qui, selon lui, donnent aux "revanchards de Bonn" la possibilité d'accéder à l'armement atomique et présente donc "un grave danger... pour la paix"². Il semble bien d'ailleurs que la position des communistes soit fortement conditionnée par l'opposition ouverte du Kremlin qui, par deux fois, en février et en mai 1963, protestera officiellement contre le Traité.

De leur côté, les centristes, les radicaux et les socialistes formulent deux reproches essentiels à l'encontre du Traité de coopération. En premier lieu, son caractère bilatéral que nos partenaires risquent d'interpréter comme une tentative de placer l'Europe des Six sous l'hégémonie de l'axe Paris-Bonn. En second lieu, l'absence de toute insertion de cet accord dans son contexte européen et atlantique.

J'ouvre ici une brève parenthèse sur le comportement de la SFIO, très liée aux positions du SPD allemand. En effet, au lendemain de la visite officielle en France du Chancelier Konrad ADENAUER, en juin 1962, les deux partis socialistes avaient dénoncé, dans une déclaration commune, la façon dont était menée la coopération franco-allemande. Selon eux, elle ne pouvait être envisagée comme un rapprochement entre deux nationalismes ni comme une alliance limitée à des objectifs militaires, pas plus qu'elle ne saurait se substituer à l'unification européenne ou "favoriser le dégagement de nos deux pays du cadre de l'Alliance atlantique"³.

Pour en revenir au contexte politique français de l'époque, l'opposition française non communiste fait, en somme, grief au Général de GAULLE de vouloir pallier, par une politique bilatérale, ce qu'elle considère comme les carences - mises à nu par l'échec du plan FOUCHET - de sa politique européenne, fondée sur le principe de la coopération intergouvernementale. Elle proclame au contraire la nécessité d'une relance communautaire par l'élection d'une assemblée européenne au suffrage universel, la création d'un Exécutif unique des trois Communautés et le réexamen, sur des bases nouvelles, de l'adhésion britannique au Marché commun.

Cette concordance de vues entre les socialistes, les centristes et les radicaux se traduit par une démarche commune lors du débat de ratification du Traité franco-allemand qui s'ouvre à l'Assemblée nationale le 12 juin. Les représentants des groupes de l'opposition "européenne" décident, en effet, d'exprimer leur désaccord ou leurs réserves à l'égard de la politique européenne et occidentale du gouvernement en déposant une motion d'ajournement et un projet d'amendement.

.../..

² "Communiqué du Bureau politique du PCF", in *Le Monde*, 26 janvier 1963.

³ "Une déclaration commune de la SPD et de la SFIO", Paris, AFP, 2 juillet 1962 (Documentation AFP).

L'amendement vise à replacer le Traité dans le cadre de la défense atlantique, mais il est écarté parce que contraire au règlement de l'Assemblée nationale. Seule la motion d'ajournement est retenue. Elle insiste sur la volonté des cosignataires - socialistes, rassemblement démocratique et centre démocratique - d'oeuvrer à la poursuite de la construction d'une Europe fédérale dont la sécurité serait garantie dans le cadre du Pacte atlantique. Mais l'échec de cette motion, dû à la cohésion de la majorité et à la défection de certains centristes - qui n'ont pas suivi les consignes de vote de leurs leaders - confronte les députés de l'opposition non communiste à un sérieux dilemme.

Doivent-ils refuser de voter en faveur du projet qui leur est soumis, au risque de passer pour anti-allemands, voire anti-européens aux yeux de leur électorat ? Doivent-ils au contraire accepter la ratification proposée par le gouvernement et, ce faisant, donner à leurs électeurs l'impression de cautionner une politique européenne qu'ils combattent ?

Ainsi mise à l'épreuve, la cohésion première de la gauche non communiste et du centre éclate en trois options différentes au moment du vote de ratification du Traité. Car les socialistes, alliant leurs voix à celles des communistes, votent contre. Les radicaux s'abstiennent. Quant aux centristes, ils autorisent la ratification du Traité pour les deux aspects positifs qu'ils y relèvent : les perspectives d'un avenir confiant pour l'Alsace et la Lorraine, l'instauration d'un système original d'échanges dans le domaine de l'éducation et de la jeunesse. Cette attitude permet à l'Assemblée nationale d'accepter massivement la ratification du Traité franco-allemand.

Objet de controverse entre les partis politiques, le Traité franco-allemand ne suscite pratiquement pas de réactions dans les milieux socio-économiques.

De fait, à l'exception de la CGT dont la position s'apparente à celle du parti communiste, les autres syndicats ne font aucune déclaration, ni au lendemain de la signature du Traité, ni après sa ratification à l'Assemblée nationale à cause, semble-t-il, de sa nature politique. En ce qui concerne l'attitude de Force ouvrière, un autre élément est sans doute intervenu. Depuis sa création en 1947, la confédération Force ouvrière s'est déclarée favorable à la réconciliation franco-allemande qu'elle considère comme le pilier central de l'Europe. D'ailleurs, les responsables Force ouvrière entretiennent avec leurs homologues du puissant DGB (Deutscher Gewerkschaftsbund) allemand des relations très étroites dans le cadre ou à l'extérieur du secrétariat européen de la Confédération internationale de syndicats libres. Mais Force ouvrière souhaite également l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun à cause, notamment, de la longue tradition syndicale ouvrière de ce pays. Le silence de Force ouvrière lors de la signature du Traité franco-allemand marquerait donc, en quelque sorte, son désaccord avec le refus opposé le 14 janvier par le Chef de l'Etat à l'adhésion britannique.

.../..

Le caractère politique du Traité franco-allemand explique également l'absence de positions des organisations représentatives de la paysannerie et du secteur industriel et commercial. Agriculteurs et chefs d'entreprise estiment, en outre, que l'accord du 22 janvier 1963 n'apporte rien de nouveau sur le plan des échanges économiques qu'ils ont forgés avec leurs homologues allemands depuis la fin de la guerre et se sont renforcés par les Traités communautaires.

Au niveau des agriculteurs, la réconciliation franco-allemande était entrée dans les faits, dans le cadre de la Fédération industrielle des producteurs agricoles dès 1946 et de la Confédération européenne de l'agriculture depuis 1948. Autre fait significatif : en 1955 était constitué un Comité agricole franco-allemand qui, parmi ses objectifs, se proposait le développement d'une bonne entente entre les agriculteurs de nos deux pays. De ce comité, dissous à cause de la création du Marché commun, sont nés des échanges prioritaires de jeunes agriculteurs français et allemands. Aussi les agriculteurs français considèrent-ils que le Traité franco-allemand ne leur ouvre aucune perspective nouvelle dans leurs relations avec leurs homologues outre-rhénans.

De plus, les réactions généralement défavorables, exprimées au sein du Comité des organisations professionnelles agricoles (COPA) par les représentants de nos cinq partenaires, dont les Allemands eux-mêmes, semblent conforter les dirigeants agricoles français dans leur politique du silence à l'égard du Traité.

Du côté patronal, des liens s'étaient établis, dès 1949, entre le CNPF et le BDI allemand (Bunderverband der Deutschen Industrie), par le biais du Conseil des fédérations industrielles d'Europe (CIFE) regroupant 17 pays. Ces liens s'étaient consolidés depuis 1958 avec la création de l'Union des industries de la Communauté européenne (UNICE). En outre, les représentants des chefs d'entreprise français et allemands avaient, dès 1950, jeté les bases d'une action bilatérale qui avait notamment débouché, quatre ans plus tard, sur la création de la chambre de commerce franco-allemande. Telles seraient donc les raisons pour lesquelles le patronat français ne juge pas utile de prendre position à l'égard du Traité de coopération.

LES MASS-MEDIAS

Alors que la polémique s'instaure entre les formations politiques et que les milieux socio-économiques se gardent bien de réagir, la presse donne au Traité franco-allemand son véritable retentissement.

C'est d'abord au niveau des titres que le lecteur qui parcourt son quotidien habituel au lendemain du 22 janvier 1963 découvre l'ampleur de l'événement.

.../..

"Une photo historique, De Gaulle et Adenauer signant le Traité qui consacre solennellement l'entente franco-allemande", titre *France-Soir* ; "Journée historique hier à l'Elysée : signature du Traité de coopération franco-allemand", confirme *Le Figaro* ; " Adenauer et De Gaulle ont signé hier le Traité francoallemand de coopération", annonce également *Le Parisien Libéré* ; "Traité De Gaulle-Adenauer signé", souligne *L'Aurore*, tandis que *Le Monde* réserve à l'événement toute la largeur de sa première page.



Dans les manchettes des grands régionaux, le Traité éclipse aussi les autres sujets d'actualité. Nous relevons par exemple dans *Le Provençal* : "Par la signature du Traité de coopération, la France et l'Allemagne de l'Ouest lient leur avenir", idée également exprimée dans *Sud-Ouest* : "L'accord franco-allemand efface le passé au nom de l'avenir".

Première impression, donc, dans les rédactions parisiennes et régionales la satisfaction. Qu'ils relatent l'événement brut ou émaillé de commentaires, les journalistes s'accordent à reconnaître la portée du Traité. Car "sans une entente étroite entre Paris et Bonn, il n'est pas d'Europe possible"⁴, écrit Roger MASSIP dans *Le Figaro*. D'ailleurs, "qui n'applaudirait à une réconciliation franco-allemande ?"⁵, s'interroge Jean GRANDMOUGIN dans *L'Aurore*. Pour Albert MOUSSET du *Progrès*,

.../..

⁴ Roger MASSIP, "Lueur d'espoir à Bruxelles", in *Le Figaro*, 23 janvier 1963.

⁵ Jean GRANDMOUGIN, "L'encre de la seiche", in *L'Aurore*, 31 janvier 1963.

l'accord du 22 janvier marque "une nouvelle étape dans les relations de deux pays au terme de discordes séculaires dont l'équilibre continental fut l'enjeu"⁶. Par ailleurs, dans *Ouest-France*, Jacques NIOBEL estime "significatif... que la difficile réconciliation franco-allemande ait été proclamée du côté allemand par un homme qui a souffert de la tyrannie nazie et du nôtre par celui qui a appelé la France vaincue à une résistance obstinée contre l'envahisseur"⁷. Et jusqu'à *L'Est Républicain* qui, sous la plume de René DABERNAT, sacrifie au lyrisme : "Il serait injuste... de sous-estimer la densité dramatique de ces minutes exceptionnelles où l'on sentait passer le souffle de l'Histoire"⁸.

Ceci étant, la presse quotidienne adopte deux sortes d'attitudes. Ou bien, comme *France-Soir*, *Le Parisien Libéré* et certains quotidiens de province, *Les Dernières Nouvelles d'Alsace*, *Le Provençal*, *Sud-Ouest* et *La Voix du Nord*, elle donne la pleine mesure de l'événement, refusant de donner libre cours au commentaire, ou bien elle s'interroge sur l'opportunité de l'accord du 22 janvier. Dans ce cas, les réserves ne manquent pas.

Washington ne prendra-t-il pas ombrage de la constitution de cette ossature "d'Europe européenne", troisième force entre les deux grands ? *L'Aurore* et *Ouest-France* le craignent. Par ailleurs, l'expiration prochaine du mandat du Chancelier Konrad ADENAUER, dont l'action en faveur de l'Europe n'est certes plus à démontrer, ne risque-t-elle pas de rendre caduc le Traité ? C'est ce que redoutent *Le Dauphiné Libéré*, *La Dépêche du Midi*, *L'Est Républicain* et *La Nouvelle République du Centre Ouest*.

Mais la réaction la plus fréquemment répandue, tant au *Monde*, au *Figaro* que dans plusieurs grands régionaux, touche la différence des thèses françaises et allemandes aussi bien à l'égard du Pacte atlantique que de la question britannique.

Sur ce dernier point, au cours de sa conférence de presse du 14 janvier 1963 et alors que se sont engagées à Bruxelles, depuis le 8 novembre 1961, des négociations sur l'adhésion de la Grande-Bretagne au Marché commun, le Général de GAULLE annonce que la France refuse la candidature de Londres. Mais ce n'est pas un refus définitif et il propose au gouvernement de M. MAC MILLAN une formule d'association. Pour éviter une rupture brutale des négociations de Bruxelles, le Chancelier ADENAUER suggère, juste avant la signature du Traité franco-allemand, un compromis consistant à demander à la Commission de la Communauté économique européenne de dresser un inventaire des points litigieux entre les Six et la Grande-Bretagne et de proposer les moyens de les éliminer.

.../..

⁶ Albert MOUSSET, "Date historique ?", in *Le Progrès*, 23 janvier 1963.

⁷ Jacques NIOBEL, "Le Traité de coopération signé, le Général de Gaulle a embrassé le Chancelier Adenauer", in *Ouest-France*, 23 janvier 1963.

⁸ René DABERNAT, "Le traité franco-allemand. Un malaise subsiste", in *L'est Républicain*, 28 janvier 1963.

C'est pourquoi le projet du Chancelier relatif à la Grande-Bretagne partage, avec le Traité franco-allemand, la "une" de plusieurs quotidiens de Paris ou de province. Tel est notamment le cas des *Dernières Nouvelles d'Alsace* dont la première page exprime cette dualité. De fait, dans l'édition du 23 janvier, nous pouvons y lire, à droite : "De GAULLE a embrassé le Chancelier après la signature du Traité franco-allemand", à gauche : "ADENAUER propose un compromis pour éviter la rupture avec les Britanniques".



Certains journaux vont plus loin et manifestent à l'égard des négociations en cours un certain optimisme. Effectivement *L'Aurore*, *France-Soir*, *Le Figaro*, *Le Dauphiné Libéré*, *La Dépêche du Midi* et *Sud-Ouest*, pour ne citer qu'eux, pensent que le Chancelier ADENAUER pourra infléchir la position de la France à l'égard de la candidature anglaise et ramener ainsi ce que Roger MASSIP, dans *Le Figaro*, appelle une "lueur d'espoir à Bruxelles".

Dans les colonnes des hebdomadaires, le Traité Paris-Bonn est loin de traduire ce mélange de satisfaction, de réserve et d'espoir qui s'était manifesté, à Paris et en province, dans la presse quotidienne. Tant au niveau des motifs qui ont présidé à l'élaboration de l'accord qu'à l'appréciation de sa portée, les commentateurs des principaux hebdomadaires se montrent particulièrement incisifs.

Quelles sont les raisons officielles de l'accord du 22 janvier ? Si l'on en croit *L'Express* et *France-Observateur*, il s'agit d'une manoeuvre du Chef de l'Etat pour

.../..

remettre à flot son Europe politique dont le projet s'est heurté, l'année précédente, à l'écueil des supranationaux belges et hollandais. Selon *Le Canard Enchaîné*, le Traité est, pour le Général de GAULLE, une façon de "se dédommager de sa solitude à laquelle sa roideur sur les affaires d'Angleterre l'avait réduit en Europe"⁹. D'ailleurs, la rédaction du *Canard Enchaîné* pense que l'accord se fait sur le dos des Anglais. Un dessin de MOISAN est à ce propos significatif : il représente, en effet, le Général de GAULLE en roi des Francs, siégeant sous une tapisserie glorifiant ses hauts faits européens, les pieds posés sur une peau de lion - dont la tête ressemble singulièrement à celle de M. Harold MAC MILLAN - et accueillant le Chancelier Konrad ADENAUER revêtu des attributs d'un prince saxon.



Tels sont donc les arguments avancés à l'encontre du Traité de coopération, voué à l'échec par les milieux de la presse écrite avant même que le temps ne lui ait laissé la possibilité de faire ses preuves.

L'OPINION PUBLIQUE

Face aux critiques de certains partis politiques, au silence des milieux socio-économiques et aux réserves des journalistes, comment les Français accueillent-ils la coopération avec nos voisins d'outre-Rhin ?

.../..

⁹ André RIBAUD, "La Cour", in *Le Canard Enchaîné*, 23 janvier 1963.

On peut dire que, dans l'ensemble, ils approuvent la politique allemande du Général de GAULLE. Ainsi, dès septembre 1962, alors que le Général vient d'effectuer en Allemagne fédérale un voyage officiel de 6 jours, 44% de nos concitoyens pensent que le Chef de l'Etat fait "juste ce qu'il faut" dans la voie du rapprochement franco-allemand et 40% de l'opinion préfèrent que notre pays resserre ses liens d'amitié avec l'Allemagne plutôt qu'avec la Grande-Bretagne, 16% émettant un avis contraire¹⁰.

La signature du Traité est elle-même accueillie avec enthousiasme par une forte majorité de Français. Comme vous pouvez le constater sur ce tableau, 61% de nos concitoyens l'estiment souhaitable, bien que l'on dénombre 14% d'adversaires du Traité¹¹.

*Un traité d'association Franco-Allemand vient d'être signé.
Dans l'état actuel des choses, est-ce que ce Traité vous paraît souhaitable au pas souhaitable ?*

	Janvier 1963
<i>Souhaitable</i>	61%
<i>Pas souhaitable</i>	14%
<i>Ne se prononcent pas</i>	25%
	100%

De même, le tableau suivant montre que plus de la moitié de l'opinion (54%) approuve, à la même époque, la politique du Général à l'égard de l'Allemagne de l'Ouest, contre 15 % de mécontents¹².

Approuvez-vous ou désapprouvez-vous la politique du Général de GAULLE à l'égard de l'Allemagne de l'Ouest ?

	Janvier 1963
<i>Approuvent</i>	54%
<i>Désapprouvent</i>	15%
<i>Ne se prononcent pas</i>	31%
	100%

Enfin, le Traité franco-allemand contribue-t-il à l'unification de l'Europe ? Le sondage suivant, effectué au lendemain de la ratification du Traité, nous apprend que plus d'un Français sur deux pense qu'il représente "plutôt un pas en avant", alors que quinze Français sur cent se disent persuadés du contraire¹³.

.../...

¹⁰ *Sondages*, revue de l'IFOP, n° 1, 1963, p. 99.

¹¹ *Ibid.*, p. 100.

¹² *Ibid.*

¹³ *Sondages*, n° 1-2, 1972, p. 19.

Le Général de GAULLE et le Chancelier ADENAUER ont signé un Traité de coopération entre la France et l'Allemagne qui vient d'être ratifié par le Parlement des deux pays.

Estimez-vous que ce Traité bilatéral représente plutôt un pas en avant ou plutôt un frein pour l'unification de l'Europe ?

	<i>Juin 1963</i>
<i>Plutôt un pas en avant</i>	<i>51%</i>
<i>Plutôt un frein</i>	<i>15%</i>
<i>Ne se prononcent pas</i>	<i>34%</i>
	<i>100%</i>

Ainsi, les résultats des sondages révèlent une large approbation de l'opinion française à la politique allemande du Général de GAULLE, en particulier au Traité de coopération.

Ils contrastent avec les opinions généralement exprimées par la presse et les partis politiques d'opposition. Car, dans ce domaine, pour reprendre l'expression de M. Louis TERRENOIRE¹⁴, "la ratification populaire précède celle des assemblées"¹⁵. Elle la précède à tel point d'ailleurs qu'elle parvient à dérouter l'opposition "européenne" au moment du vote de ratification du Traité à l'Assemblée nationale. Il faut dire que le Général de GAULLE a patiemment préparé l'opinion française au rapprochement privilégié avec l'Allemagne. "L'homme du 18 juin" est sans doute le seul à pouvoir faire tomber ces barrières psychologiques qui subsistent, du côté français, à l'égard de l'Allemagne. Par ses voyages outre-Rhin, ses nombreuses rencontres avec le Chancelier ADENAUER, il s'y attelle.

Reste un travail d'information de l'opinion. Là encore, le Chef de l'Etat, conformément à la méthode qui lui est coutumière, l'entreprend lui-même. Par le biais de sa conférence de presse du 14 janvier 1963 et des discours qu'il prononce sur la place publique, en Champagne et en Ardennes au cours du mois d'avril, il explique patiemment à la France profonde le pourquoi et le comment de la coopération franco-allemande. Cette action est en définitive couronnée de succès, puisque l'opinion française se rallie massivement au Traité, élément vital pour elle de cette Europe unie que le Général de GAULLE appelle à constituer pour les générations à venir un grand facteur de paix, de progrès et d'espérance.

Danielle BAHU-LEYSER

¹⁴ Alors député de l'Orne, M. Louis TERRENOIRE fut ministre de l'Information de 1960 à 1961, puis ministre délégué chargé des relations avec le Parlement de 1961 à 1962.

¹⁵ Cf. *Journal officiel de la République française* (JORF), année 1963, n° 63 AN, séance du 12 juin 1963, p. 3314.